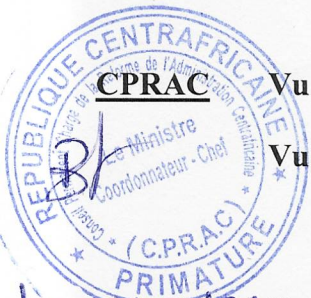




ARRÊTÉ

PORTANT INTÉGRATION DE CERTAINS JEUNES DIPLÔMÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE CENTRAFRICAINE AU MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE LA RÉFORME FONCIÈRE, DE LA VILLE ET DE L'HABITAT

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE



du 28/04/26
S/N° 0876



- Vu** la Constitution du 30 août 2023 ;
- Vu** la loi n° 99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance n° 93.008 du 14 juin 1993, portant statut général de la Fonction publique centrafricaine ;
- Vu** la loi n° 25.015 du 23 décembre 2025, arrêtant le budget de l'État pour l'année 2026 ;
- Vu** le décret n° 23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution ;
- Vu** le décret n° 00.172 du 10 juillet 2000, fixant les règles d'application de la loi n° 99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance n° 93.008 du 14 juin 1993, portant Statut général de la Fonction publique centrafricaine ;
- Vu** le décret n° 22.40 du 07 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 24.001 du 04 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 22.070 du 16 mars 2022, portant organisation et fonctionnement du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu** l'arrêté n° 008/PM.24 du 01 mars 2024, portant création d'un Comité stratégique chargé du recrutement de jeunes diplômés dans la Fonction publique centrafricaine ;
- Vu** le procès-verbal des délibérations du Comité technique approuvé par le Comité Stratégique chargé du recrutement de jeunes diplômés dans la fonction publique centrafricaine.

SAP-2536
du 28/04/26

ARRÊTE

Article 1^{er}: En application des dispositions de la loi de finances n°25.015 du 23 décembre 2025 arrêtant le budget de l'État pour l'année 2026 susvisée, les diplômés dont les noms suivent sont intégrés au ministère de l'Urbanisme, de la Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat dans les corps d'emploi ci-après :

CORPS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE 3^oCL STAG H.B1 INDICE 761

KONZINGA Bertrand Maxime, né le 29 mai 1975, titulaire du Baccalauréat de l'enseignement secondaire général, série : B. Session de juin 1994.

GASSIMBA Gabin Juvénal, né le 20 janvier 1987, titulaire du Baccalauréat de l'enseignement secondaire général et technique, série : B. Session de juin 2012.

CADRE DE L'URBANISME

CORPS DES INGÉNIEURS GÉOGRAPHES DE 3^oCL STAG H.A1 INDICE 1062

KOE Sarah Maïmouna, née le 28 février 1996, titulaire d'un Master en Sciences géographiques de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique). Session de 2021.

CADRE DU GÉNIE CIVIL

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX EN GÉNIE CIVIL DE 3^oCL STAG H.A2 INDICE 964

YAGBENGUE Arnaud Albin, né le 01 février 1989, titulaire d'une Licence professionnelle en Génie civil de l'Université de Bangui. Session de décembre 2013.

CORPS DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN GÉNIE CIVIL DE 3^oCL STAG H.A3 INDICE 877

NZONGUELE Henri, né le 03 septembre 1979, titulaire du Baccalauréat de l'enseignement secondaire général et technique, série : F4. Session de juin 1999.

Art.2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

AMPLIATIONS:

MFPA/DIRCAB	02
DGFP/DASCFAE/SASC	03
DCF/ DS/CPRAC	03
JO/ARCH/CHRO	03
INTÉRESSÉS	05

Fait à Bangui, le 29 AVR 2026



Marcel DJIMASSE